



# FAIRTRADE GEMENG

Manuel à usage du/de la chargé/e au commerce équitable  
au sein de l'administration communale







*Coopérative Oro Verde Pérou, récolte du café*

# Bienvenue !

**En tant qu'employé/e chargé/e au commerce équitable au sein de l'administration communale dans une commune luxembourgeoise, ce manuel VOUS est destiné. L'ONG Fairtrade Lëtzebuerg espère que ce livret sera utile à votre travail, et votre engagement, pour le commerce équitable.**

## **SOMMAIRE**

- Fairtrade Gemeng, introduction page 4
- Le commerce équitable & les marchés publics page 5
- Les produits labellisés Fairtrade au Luxembourg page 6
- Le groupe d'action local page 7
- Le/la chargé/e au commerce équitable page 8
- Matériel disponible & boîte à outils page 9
- Les 5 critères de certification & la recertification pages 10 et 11



# Fairtrade Gemeng

## Introduction

« Fairtrade Gemeng » est une distinction attribuée aux communes qui s'engagent en faveur du commerce équitable, lequel se fonde sur les trois piliers du développement durable : économie, social & environnement.

Une commune Fairtrade est une commune qui a décidé d'offrir et de consommer – à chaque occasion qui se présente – des produits portant le label Fairtrade, la certification internationale qui garantit un commerce équitable aux petits producteurs en Afrique, Asie et Amérique latine.

### Participatif et solidaire

La réussite du programme, l'obtention et le maintien du titre « Fairtrade Gemeng » requièrent la participation des acteurs locaux et un engagement collectif. Responsables politiques, commerçants, travailleurs, enseignants, étudiants, écoliers, consommateurs, etc. tous peuvent jouer un rôle pour donner plus de chances aux produits équitables.

Une commune Fairtrade s'engage à promouvoir le commerce équitable en consommant des produits FAIRTRADE et à **sensibiliser son entourage à la question du commerce équitable**. Il est à la portée de chacun de privilégier les **produits issus du commerce équitable**, mais en unissant ses forces, une commune Fairtrade peut accomplir encore bien davantage pour les producteurs et travailleurs des pays du Sud et pour le commerce équitable au Luxembourg.





---

# Le commerce équitable & les marchés publics

---

Dans le cadre des critères Fairtrade Gemeng, l'autorité adjudicatrice locale devrait avoir des objectifs clairs et mesurables en matière de consommation éthique et être en mesure d'offrir et d'augmenter la consommation de produits conformes aux principes du commerce équitable et aux conventions fondamentales de l'OIT.

Le commerce équitable a été reconnu au sein de l'Union européenne et son importance pour le développement mondial et la réduction de la pauvreté a été soulignée de différentes manières, par exemple en ce qui concerne les marchés publics et le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le 17 avril 2014, le Parlement européen a adopté la directive 2014/24 / UE qui encourage les exigences environnementales et sociales et l'utilisation d'un système de certification par tierce partie comme vérification et toit que ces exigences sont remplies. La certification Fairtrade est un système tiers approprié pouvant être utilisé de cette manière.

*Le 8 février 2018, la CHAMBRE DES DEPUTES a voté la loi sur les marchés publics, en application de la directive européenne.*

*L'ONG Fairtrade Lëtzebuerg salue le fait que cette loi soit enfin votée, puisqu'elle permettra aux acteurs publics de recourir aux labels dans leurs appels d'offres. Un pouvoir adjudicateur peut – et devrait – donc ainsi spécifier dans son appel d'offre qu'un produit doit être certifié Fairtrade afin de remplir les conditions.*

*« Le Commerce Equitable est un partenariat commercial, fondé sur le dialogue, la transparence et le respect, dont l'objectif est de parvenir à une plus grande équité dans le commerce mondial. Il contribue au développement durable en offrant de meilleures conditions commerciales et en garantissant les droits des producteurs et des travailleurs marginalisés, tout particulièrement au Sud de la planète. »*

**DEFINITION INTERNATIONALE DU COMMERCE EQUITABLE** reconnue par le réseau international FINE (Fairtrade Labelling Organizations, International Federation for Alternative Trade, Network of European Worldshops et European Fair Trade Association).

# Les produits labellisés Fairtrade au Luxembourg

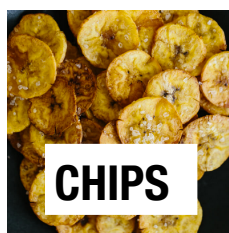
## Vaste choix de produits



® A travers le monde, il existe des milliers de différents produits labellisés **FAIRTRADE**, y compris le café, le thé, le riz, les bananes, le chocolat, le cacao, le coton, le sucre, les jus de fruits exotiques, des noix, des épices, du vin, des fleurs, des ballons de football et même l'or.

**Au Luxembourg**, l'éventail des produits certifiés Fairtrade ne se cantonne plus depuis bien longtemps au café et aux bananes. Au total, plus de **1 800 produits** portent le label Fairtrade au grand-duché et **130 produits labellisés Fairtrade sont vendus sous une marque luxembourgeoise**.

Plus de **200 points de vente** à travers le pays – supermarchés traditionnels, grossistes, supermarchés bio, épicerie spécialisées ou par exemple encore le réseau des *Weltbutteker* – offrent un plus ou moins large choix de produits certifiés Fairtrade.





# Le groupe d'action local Fairtrade



## Le moteur d'une Fairtrade Gemeng

Le groupe d'action local Fairtrade **est le moteur indispensable pour faire progresser le commerce équitable au sein de la commune**. Son dynamisme et son engagement sont déterminants pour la réussite du programme Fairtrade Gemeng et le renouvellement continu de la certification.

Il coordonne les activités organisées au sein de la commune, rallie et met en relation les acteurs locaux – citoyens, secteurs associatif, éducatif, Horeca, commercial et entrepreneurial – autour du commerce équitable.

C'est un groupe de travail **ouvert à tous** – acteurs locaux et citoyens – et au sein duquel sont conçues les activités à mettre en place pour atteindre et maintenir les différents critères.

### Il se compose au minimum de 3 personnes, dont idéalement :

- un représentant de la société civile (p.ex. un citoyen, un membre d'une association locale, du comité des parents d'élèves, ...)
- un représentant du secteur éducatif (personnel enseignant)
- un représentant du commerce (p.ex. magasin alimentaire, Weltbuttek, magasin de vêtements ...) et/ou du secteur gastronomique (p.ex. restaurant, café, pâtisserie ...)

De plus, il est vivement recommandé d'y inclure des représentants du conseil communal, des membres des Maisons Relais et structures communales, tout comme des représentants du secteur entrepreneurial.

**Parallèlement, un/e chargé/e au commerce équitable est nommé/e au sein de l'administration communale.**



# Le/la chargé/e au commerce équitable

Parallèlement au groupe d'action local Fairtrade, un/e employé/e est nommé/e « chargé/e au commerce équitable » au sein de l'administration communale.

## Les missions du/de la chargé/e au commerce équitable

- assurer la liaison entre le groupe d'action local Fairtrade de la commune et la responsable Fairtrade Gemeng de Fairtrade Lëtzebuerg
  - transmettre les e-mails, courriers et infos relatifs au programme Fairtrade Gemeng à tous les membres du groupe d'action
  - annoncer à la responsable Fairtrade Gemeng les principales activités en faveur du commerce équitable organisées au sein de la commune
- veiller à la bonne visibilité du projet au sein des bâtiments administratifs
- diffuser (ou faire diffuser) les actions organisées au sein de la commune & les informations relatives au programme Fairtrade Gemeng via les médias et supports de communication de la commune
- veiller à ce que toute personne en charge d'achats au sein de la commune à intégrer le critère Fairtrade dans ses demandes d'offres
- fédérer les employés communaux autour du projet
- gérer le dossier Fairtrade Gemeng (compiler et centraliser les photos, articles & pièces documentant l'engagement de la commune)
- rédiger le rapport d'activités tous les deux ans





# Matériel disponible & boîte à outils



Pour soutenir les groupes d'action locaux Fairtrade et les chargé/es au commerce équitable dans leur mission de sensibilisation au commerce équitable, l'ONG Fairtrade Lëtzebuerg met **gratuitement à leur disposition du matériel d'information** (affiches, dépliants, etc.).

Il existe également la possibilité de commander du **matériel d'exposition personnalisé** au nom de la commune auprès de Fairtrade Lëtzebuerg.

Pour tout matériel de sensibilisation réalisé par vos propres soins, comportant le logo « Mir sinn eng Fairtrade Gemeng », nous vous prions d'envoyer une copie pour exemple avant impression ou publication à [valerie.murat@fairtrade.lu](mailto:valerie.murat@fairtrade.lu).

## Matériel d'exposition Fairtrade



Photos du matériel exposition consultables sous : <https://goo.gl/photos/HLf75QqtxVopfWQr5>

## Boite à outils

Une boîte à outils avec du matériel de sensibilisation téléchargeable est disponible sur le site [www.fairtradegemeng.lu](http://www.fairtradegemeng.lu) (à partir de juin 2018)



---

# Les 5 critères de certification Fairtrade Gemeng

---

**Pour obtenir la certification Fairtrade Gemeng, une commune doit remplir cinq critères vérifiables, illustrant l'engagement en faveur du commerce équitable à tous les niveaux de la commune.**

## **Critère 1 : groupe d'action local Fairtrade**

Un groupe d'action local Fairtrade est formé en vue de piloter et coordonner les activités à mener pour l'obtention, et le maintien, du certificat Fairtrade Gemeng. Il veille à développer le programme au sein de la commune et à rallier de nouveaux acteurs communaux au projet. Ce groupe se compose d'au moins trois personnes. Parallèlement, un/e chargé/e au commerce équitable est nommé/e au sein de l'administration communale.

## **Critère 2 : politique Fairtrade**

Le conseil communal adopte une résolution « Fairtrade Gemeng » détaillant les 5 critères de certification à respecter, s'engage à offrir/consommer des produits labellisés Fairtrade – dont le café labellisé Fairtrade en exclusivité – et veille à ce que l'ensemble du personnel soit informé sur le programme Fairtrade Gemeng.

## **Critère 3 : actions de sensibilisation**

### **& visibilité dans les médias communaux**

La population est sensibilisée au commerce équitable à travers des actions mises en œuvre au sein de la commune et encouragée à participer aux objectifs du programme Fairtrade Gemeng. Ces actions et informations sont relayées par les médias et supports de communication communaux. Tous les ans, au minimum une action de sensibilisation est orientée vers le grand public.



---

# Les 5 critères de certification

## Fairtrade Gemeng

---



### **Critère 4 : éducation au développement et participation active des acteurs de la commune**

En leur qualité de consommateurs, les Maisons Relais et établissements communaux, ainsi qu'idéalement les écoles, associations et entreprises locales choisissent les produits du commerce équitable. Tous ces acteurs de la commune sont informés du programme Fairtrade Gemeng et invités à participer. Des actions destinées à l'éducation au développement sont mises en œuvre dans le cadre des écoles. Si des lycées certifiés Fairtrade Schools se trouvent sur le terrain de la commune, des synergies et collaborations sont mises en route.

### **Critère 5 : offre de produits Fairtrade dans la commune**

Les restaurants, cafés, pâtisseries, épiceries, superettes, commerces de vêtements et textiles, fleuristes et tout commerce comptant dans son assortiment des produits disponibles via le réseau du commerce équitable, sont sensibilisés au programme Fairtrade Gemeng et motivés à proposer des produits Fairtrade dans leur assortiment.

Chaque année, au moins 1 établissement Horeca et 1 commerce sont activement mobilisés en vue de se joindre au programme Fairtrade Gemeng.

### **Demande de recertification**

La demande de recertification biennale se fait au moyen du « formulaire de demande de renouvellement de titre Fairtrade Gemeng » en ligne sur [www.fairtradegemeng.lu](http://www.fairtradegemeng.lu) (à partir de janvier 2020)



**Fairtrade Lëtzebuerg asbl**

2a rue de la Gare L-6910 Roodt-sur-Syre / t. 35 07 62-29 / m. [valerie.murat@fairtrade.lu](mailto:valerie.murat@fairtrade.lu)